



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
Service de la culture  
Médiathèque Valais

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
Dienststelle für Kultur  
Mediathek Wallis



MEDIATHEQUE  
MEDIATHEK  
valais wallis

## SOUTIEN

### Plan directeur – mesure 12/2012

## Dispositif de soutien financier concernant la formation continue dispensée auprès des bibliothèques valaisannes

ECM/40.60.01.02

### 1. Objectif

Le personnel des bibliothèques valaisannes est vivement encouragé à suivre régulièrement des formations continues afin de maintenir ses connaissances et de développer de nouvelles compétences.

### 2. Nombre de jours de formation

Il est recommandé de suivre au minimum 3 jours de cours de formation continue par année, le nombre de jours de cours pouvant varier selon le niveau de responsabilité au sein de la bibliothèque (recommandations BiblioValais Excellence) :

- Niveau responsable : au minimum 3 jours par année calculés au prorata du taux d'activité du/de la responsable
- Niveau collaborateurs : si possible 3 jours par année, mais au minimum un cours par année.

### 3. Définition

Relèvent de la formation continue

- a) les séminaires, cours, ateliers (workshop) ciblés, congrès et conférences
- b) les modules de formation continue en cours d'emploi
- c) les études post-diplômes
- d) les voyages d'études
- e) les formations et séjours linguistiques
- f) les assemblées générales

### 4. Financement de la formation continue

Le Canton peut soutenir financièrement la mise sur pied des cours de formation continue. Ces derniers doivent faire partie du plan directeur (masterplan) de formation continue défini par la Médiathèque Valais, en collaboration avec les acteurs du réseau valaisan des bibliothèques (associations de professionnels).

Les cours organisés par d'autres structures peuvent exceptionnellement bénéficier d'un soutien cantonal si ceux s'inscrivent dans les objectifs du masterplan.

Les participants aux cours sont également susceptibles de contribuer au financement de la formation continue.

### 5. Types de formation

Les types de formations déterminent le niveau de participation financière du Canton, respectivement de la Médiathèque Valais :

1. Formation exigée par le Canton : exemple certification qualité BVE (obligatoire pour être éligible à la subvention), ...
2. Formations continues recommandées /d'intérêt commun : par exemple, le cours 1<sup>er</sup> secours.
3. Formation d'intérêt exclusif pour l'employé-e : cours totalement facultatif.



## 6. Contribution financière cantonale

La contribution financière cantonale prend en charge uniquement les frais de cours. Les défraiements autres (transports, repas, ...) sont à la charge du/de la participant-e.

- Conférences, cours avec **intervenants provenant** des institutions cantonales

Médiathèque Valais	Prestations de la MV (e-books, autoformation, ...)	gratuité
BiblioValais Excellence	Corps business (revue direction, outil statistique, formation de base) Conférence, ateliers thématiques	gratuité

- Conférences, cours avec **intervenants externes**

Type de formation	Canton (Médiathèque Valais)	Personnel travaillant dans des bibliothèques subventionnées ou reconnues comme telles	Personnel provenant d'autres bibliothèques
1. Obligatoire (exigée)	100%	0%	100%
2. Recommandée (intérêt commun)	50%	50%	100%
3. Facultative	Refacturation au prix coûtant	100%	100%

## 7. Subvention ordinaire de fonctionnement

- Les cours ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement via la subvention ordinaire.
- Les coûts de la formation minimale CLP (cours de base et de responsable -SAB Grund- und Leitungskurs) ne sont pas subventionnés.

**Damian Elsig**

Bibliothécaire cantonal

1<sup>er</sup> février 2017